



Centre

Michel de l'Hospital

Diversité de la démocratie

**Théorie et comparatisme :
les pays de la Mélanésie**

Sous la direction de
Florence FABERON



 École
de Droit

UdA | Université d'Auvergne

L G D J

lextenso éditions

Diversité de la démocratie

Théorie et comparatisme : les pays de la Mélanésie

Démocratie : pouvoir du peuple. Mais de quel peuple, de quels peuples ? Tous les peuples ne sont pas identiques, loin s'en faut. Sauraient-ils dès lors se donner le même type de pouvoir ? Le pourraient-ils ? Le voudraient-ils ?

Les types d'organisation du pouvoir ont vocation universelle : pouvoir d'un seul, de quelques-uns, de tous, c'est-à-dire du peuple. Le progrès s'entend dans le respect de chacun et de tous, les hommes ont généralement lutté pour se donner une organisation sociale où le pouvoir émane d'eux-mêmes : du peuple, une organisation démocratique. La démocratie veut concilier le pluralisme et la cohésion sociale.

Les États de l'Occident européen et américain évoquent leur paternité de ce qui fait la démocratie, étant entendu que l'Antiquité grecque ou latine était déjà riche de réflexions et de pratiques relatives au champ de la démocratie. Pourtant, il existe bien une vocation globale de la démocratie, par sa nature et par son succès historique. La démocratie a gagné du terrain et s'est étendue à tous les continents. Cela ne pouvait évidemment se produire qu'en procédant à des adaptations.

Peut-on vraiment adopter une typologie où la catégorie « démocratie » convient pour englober un ensemble de régimes pourtant bien différenciés ? Est-ce là la preuve de la réussite totalisante de la démocratie ou, au contraire, la voie de la dégradation d'une notion attrape-tout et propre à susciter des dérives ? Pour avancer dans cette réflexion, il convient de caractériser les valeurs fondamentales minimales sans lesquelles on ne saurait parler de démocratie. On les cherchera dans deux voies : celle du droit, de l'État de droit, du respect de la règle, de moyens juridiques destinés à assurer l'effectivité de la pyramide des normes à la base de laquelle s'émet la volonté du peuple ; et celle de la politique, de l'effectivité des libertés d'expression, d'association, de la controverse politique et des garanties des minorités, des contre-pouvoirs et de la détermination commune des politiques publiques d'intérêt général.

Comment ces cadres fondamentaux peuvent-ils baliser des réalités différentes, par l'histoire et la géographie, par la sociologie et les cultures ? Quelles sont les marges d'adaptation propres des régimes ? Quand leurs caractères en viennent-ils aux confins de la démocratie et quand en sortent-ils ? Nos analyses portent sur un ensemble de pays caractérisé par sa situation géographique aux antipodes du berceau de la démocratie et par la diversité de ses territoires liés cependant sur les plans non seulement géographique mais aussi ethnique et historique : la Mélanésie. Elle est composée de cinq pays très différents, tout en étant les cinq terres mélanésiennes occupées par les peuples mélanésiens : Fidji, la Nouvelle-Calédonie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et le Vanuatu. Ils établissent chacun à sa manière l'État de droit et le pluralisme politique. Démocratiques, ils le sont pourtant diversement.



Centre
Michel de l'Hospital



École
de Droit
UdA | Université d'Auvergne



UPF
UNIVERSITÉ
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

IDOM
Institut de Droit d'Outre-Mer

Prix : 40 €



MINISTÈRE
DES
OUTRE-MER



PROVINCE
NORD



PROVINCE
DES ILES LOYALTÉ



CONGRÈS
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE



SÉNAT
COUTUMIER
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE



Hertz



AGENCE
UNIVERSITAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

avec le soutien de la
MISSION DE RECHERCHE
DROIT & JUSTICE



CPS
Secrétariat général
de la Communauté
du Pacifique

AGENCE
UNIVERSITAIRE
DE LA FRANCOPHONIE



VILLE DE NOUMEA



9 782912 589491